

# Un Drame de "Alcoolisme" A FIVES-LILLE

## Un chifonnier porta plusieurs coups de couteau à une femme et la tua

Le quartier de Long-Pot a été, samedi soir, le théâtre d'un drame de l'alcoolisme. C'est au sein d'une courée que se produisit le tragique événement.

### Les préliminaires du drame

Au centre de la cité Leclercq, rue du Vieux-Moulin, où le meurtre fut commis, habite depuis dix ans, le ménage Oscar Delbecq, le mari est chifonnier, et la femme, journalière, vague aux assés du ménage. Trois enfants sont nés de leur union; le dernier n'a que six semaines. Les époux Delbecq jouissent de la considération de leur entourage, bien que le chifonnier s'adonne à la boisson, car, en dépit de sa passion, il est travailleur et affable.

Vendredi soir, Delbecq s'était querellé avec sa belle sœur, Séphémie Vandeveld, qui habite au numéro 1 de la cité Leclercq. Samedi soir, vers cinq heures, le chifonnier se rendit au domicile de la femme Vandeveld, pour lui demander des explications sur l'attitude qu'elle avait eue à son égard, vendredi. Celle-ci s'enfuit dans une chambre et ne répondit pas à ses appels. Comme Delbecq persistait à l'appeler en l'injuriant, la locataire d'une maison voisine, Marie Moorman, parut à la fenêtre de l'étage et signala brutalement au chifonnier, d'avoir à se retirer. Cette simple injonction devait déclencher chez ce dernier une terrible colère et engendrer le drame.

### La scène du meurtre

Delbecq décocha à sa voisine, les épithètes les plus malsonnantes. Pour toute réponse, Marie Moorman lança, de sa fenêtre, une boîte en bois, qui tomba sur la tête de Delbecq. Un coup de poing dans la figure de Delbecq, dont les carreaux volèrent en éclats. Un second projectile vint alors l'atteindre à la tête. Au comble de la fureur, Delbecq enfonça la porte, saisit un couteau qui se trouvait sur une table et gravit l'escalier qui mène à la chambre de Marie Moorman.

Delbecq s'élança sur son antagoniste et le larda de coups de couteau. Quelques-uns seulement portèrent et firent des blessures atroces. Une personne, qui demeurait vis-à-vis, Mme Angèle Vanice, vit le meurtrier frapper avec acharnement sa victime et quitter en hâte la chambre tragique à la rue du quartier.

Au plus tôt le ménage descendit et aperçut la malheureuse victime à sa fenêtre, désemparément : « Angèle, viens à mon secours ! », puis elle entendit le bruit de la chute de la victime sur le plancher.

Sur ces entrefaites l'assassin avait disparu. Accompagné d'une voisine, Mme Vanice se rendit dans la chambre de Marie Moorman. Un spectacle terrifiant s'offrit à leur vue, Marie Moorman était, inerte, au pied de son lit, dans une mare de sang. La malheureuse était lamentablement et bientôt elle expirait dans un spasme suprême.

### L'assassin se constitue prisonnier

Tandis que le meurtre s'accomplissait, un ménage, habitant au numéro 4 de la cité, après avoir vu le meurtrier, le supplia de calmer sa fureur. Elle jeta le couteau dans la cour et demanda au chifonnier ce qu'il avait fait : « Je l'ai tué, répondit-il simplement ». En ce cas, poursuivit le ménage, rentrez chez vous, mangez et rendez-vous au commissariat.

Delbecq acquiesça, d'un signe de tête, et gagna sa demeure pendant qu'un enfant allait chercher la police. Le malheureux, avant l'arrivée des agents, se chifonnait s'en allait se constituer prisonnier au poste, où il déclara, à M. Martin, commissaire, qu'il venait de tuer une femme. Il fut immédiatement écroué.

### L'enquête

Quelques instants après, M. Martin, commissaire de police, accompagné de son secrétaire, descendit, rue du Vieux-Moulin, et commença son enquête. Il saisit d'abord l'instrument du crime et procéda à l'interrogatoire des témoins.

Sur ces entrefaites arriva le docteur Bécourt, qui conclut à la mort par hémorragie, l'instrument du crime ayant sectionné l'artère fémoro-popléite de la jambe droite. Le malheureux relèva en outre quelques coups superficiels à la jambe gauche, aux genoux et au bras droit.

Vers sept heures, le parquet, représenté par M. Houteix, juge d'instruction, accompagné de M. Flahaut, son greffier, et de M. Caudron, substitut, arrivait sur les lieux du crime.

Les magistrats relevèrent l'état des lieux et consignèrent également les dépositions des témoins. Ils ne quitteront la cité Leclercq, qu'à huit heures.

### La victime

Marie Moorman, dite « Mithé », la victime de cette odieuse agression, était âgée de 55 ans; elle est originaire de Wirtz (Belgique). De son mariage avec J.-B. Timmerman, aujourd'hui âgé de 80 ans, elle eut cinq enfants, actuellement mariés. Elle ne vivait fréquemment à la maison et était la risée et la souffrance des gens malavisés de son quartier.

D'autre part, son ménage n'était pas précisément uni et maintes fois des querelles s'élevaient en son sein.

### L'assassin

Quant à l'homme qui frappa, aveuglé par l'ivresse, chacun s'accorde à le plaindre et à partager la peine de ceux qu'il laisse dans le besoin.

Aux dires de tous, le chifonnier, qui était âgé de 23 ans, qui devait faire inévitablement son service militaire, était, il y a quelques années encore, un modèle de tempérance, mais le malheur fondit sur sa famille. L'été dernier, l'un de ses enfants, âgé de deux ans, le petit Louis, était horriblement mûlé par le tramway. La fin tragique de cet enfant, lui ayant causé une profonde douleur, il ne put la surmonter et se livra à la boisson. Comme beaucoup, l'alcool l'a rendu fou et conduit au crime.

## LE TOUR DE BELGIQUE Le Velodrome d'Ypres en feu

Devant les tribunes qui flambent les vainqueurs de la course dans le Tour de Belgique, Van Houwaert et Masselis accomplissent les derniers tours de piste. — Une chute de l'Allemand Bonrath

Un fait probablement unique dans les annales du cyclisme s'est produit samedi, au moment des premières arrivées au Tour de Belgique. Une femme ayant été aperçue à travers le plancher de la grande tribune, on cria soudain : « Au feu ! ». Une partie des spectateurs descendit précipitamment des banquettes, tandis qu'à l'autre extrémité le public croyait à un mouvement de curiosité produit par l'arrivée des coureurs. Heureusement qu'on ne tarda pas longtemps à se rendre compte de ce qui se passait. Les tribunes, à peine évacuées, flambaient comme une boîte d'allumettes. Si une panique s'était produite ou si l'évacuation des tribunes s'était faite avec plus de lenteur, on aurait eu à déplorer une catastrophe épouvantable. Dans le désarroi, il y eut cependant des contusions. Un vieillard, M. Creus, était tombé et aurait péri dans les flammes si MM. le docteur Donck et Valère Bouckenoghe ne l'avaient retiré à temps. Mme Debergh a été également secourue par ces courageux sauveteurs. Signaux aussi le dévouement de M. Joseph Goethals, toujours sur la brèche, quand il s'agit de porter secours; il retira des cabines un ouvrier, nommé Debras, déjà à moitié asphyxié. Il fallut près de trois quarts d'heure de soins pour le ramener. Le service d'ordre dirigé par M. le commissaire Mandenmans, M. Van den Bergh, commissaire adjoint, qui se trouvait sur les lieux du sinistre, a été fait à la perfection.

Les causes de l'incendie On suppose que du sapin aura coulé d'une moto renversée dans les cabines construites sous la grande tribune et que par une cause ignorée, le feu s'y sera communiqué. Contrairement à ce qui aurait été dit de prime abord, les cabines ne contenaient pas de bidons d'essence.

Les dégâts La grande tribune formait un immense brasier avant l'arrivée de tout secours. Les pompiers arrivés sur les lieux peu de minutes après que le tocsin eût sonné, ont dû se borner à préserver la piste. De la tribune et des cabines, il n'existe plus qu'un monceau de débris fumants. Une moto neuve du coureur Duccillot et une moto de Ripp, l'entourage de Luyckens, sont restées dans le brasier, ainsi que plusieurs bicyclettes et tandem. La course de M. Hoflack, une bicyclette de Julot et quantité d'habillements.

La seconde étape du Tour de Belgique Le départ de l'étape Anvers-Ypres (203 kilomètres) a été donné le matin à 9 heures 25 à la chaussée de Boom. Van den Bergh, le vainqueur de la première étape étant très souffrant a dû abandonner aux premiers kilomètres.

Dans les contrées WILLEBRORCK (14 kilomètres). — A 9 h 56 tous les coureurs passent ensemble. En tête Bonrath, De Fraye Van Houwaert, Spiessens, Lesgourges, De Voent, Beyens, Masselis. A quelques mètres, Alavoine, Duboc, Dupont, Elaisse, Pirlot, Kravcenko, Seyerat, Lambot, Sels, D'Hulst, Cruchon, Hanlet, Zech, Verstraeten, Cornet, Faber, Deruysscher abandonne. Meek, Braup, Smit, Volckaert passent en coup de vent à 10 h 03. Lambert et Benaill à 10 h 10.

ALOST (47 kilomètres). — Foule énorme sur tout le parcours et particulièrement au contrôle d'Alost, où le peloton de tête arrive à 11 h 1 minute. Se classent comme suit: Wancour, Blaise, Lambot, Janssens, Van Houwaert, Devoclaere, Masselis, Lesgourges, Dupont, Alavoine, Devroye, Colasat, Berger, Hanlet, Beyens, Cruchon, Talboom, Cornet, Verstraeten, Faber, Zech, Speyot, Dambreton, Lambert, Volckaert, Meek, Braup, Spiessens et Barélas, tous de 11 heures à 11 h 16.

FURNES (170 kilomètres 500). — Alors que cependant les meilleures dispositions avaient été prises par le commissaire de police de Furnes, une petite fille a provoqué la chute de l'excellent Soumagnard André Blaise, qui s'est vu forcé d'abandonner, la commotion ayant été assez forte. Passent au contrôle de Furnes, à 12 h 41 un peloton composé de 6 coureurs dont Van Houwaert, Masselis, Dupont. Quelques secondes après, un peloton de 10 coureurs survient.

L'arrivée Le Velodrome yprois et ses abords sont bondés de spectateurs. Van Houwaert, très applaudi, fait son entrée, suivi de M. Masselis. C'est à ce moment que le feu fut signalé; les deux coureurs firent leurs deux tours de piste pendant que les tribunes flambaient. Alavoine, accompagné de M. Declercq, consul, et Guyot, capitaine d'état-major, délégués par le ministre des Affaires étrangères, ont rendu visite, cet après-midi, à M. Pénissat, administrateur, chef de la marine, et au préfet. Un lunch a été servi à la Préfecture, aux ambassadeurs, qui ont regagné ensuite leur hôtel.

### Le Trafic des Grâces

Encore une victime du capitaine Marix Paris, 22 mai. — Un nommé Raoul Calvo, poursuivi pour un cambriolage, était interrogé aujourd'hui, par M. Chenebont, juge d'instruction, auquel il a fait les déclarations suivantes :

J'ai rencontré, ces jours-ci, dans les coulisses de la Halle, un homme qui, me sachant réfractaire, m'a offert de me faire l'achat moyennant le versement d'une certaine somme. Par l'intermédiaire d'un coureur cycliste du nom de S..., je lui ai été présentée une somme de 5.000 francs que c'était le capitaine Marix, l'un nouveau venu, qui m'a remis. Je n'ai pas vu de l'argent, mais j'ai vu des lettres de M. Marix, qui m'a remis, par l'intermédiaire de S..., une somme de 5.000 francs. J'ai remis ces lettres à M. Marix, qui m'a remis, par l'intermédiaire de S..., une somme de 5.000 francs. C'est alors que, pour me procurer la somme, j'ai l'idée du cambriolage qui m'a amené devant vous.

Calvo sera confronté avec le capitaine Marix. L'instruction. — Violente indignation Les interrogatoires auxquels a procédé aujourd'hui M. André, juge d'instruction, au sujet de l'affaire Marix, ont été très mouvementés et se

ont poursuivis fort tard dans la soirée. L'agent d'affaires Serres, le capitaine Marix et M. Céra de Luna ont été confrontés. Le capitaine Marix nie tous les faits qui lui sont reprochés. Les confrontations ont été si violentes, qu'une personne qui y a assisté, a déclaré que jamais elle n'a vu chose semblable. Le capitaine Marix, sarcastique, dramatique par moments, se défendait avec la plus grande énergie contre les accusations de Serres et de M. Céra de Luna.

Des déclarations de voir, parcourant les portes du cabinet d'instruction, parvenaient jusque dans le couloir. De nombreux incidents se sont, d'ailleurs, produits entre le capitaine Marix et M. André. Au cours de l'un d'eux, qui ne fut pas le moins violent, M. André s'écriait :

Vous devriez bien oublier que vous n'êtes plus juge d'instruction mais un simple inculpé et que, seul, je suis juge d'instruction en ce moment. C'est possible, répondit le capitaine Marix, mais nous n'avons pas la même manière.

Envenimé le cas de Mme Céra de Luna, pour lequel Serres demandait une somme de 5.000 francs, au nom du capitaine Marix, M. André a entendu les explications de M. Céra de Luna, qui a confirmé les déclarations de Serres relativement aux entretiens qu'il eut avec l'agent d'affaires pour obtenir la grâce de sa femme.

Il a raconté à nouveau la conversation qu'il eut chez lui avec Serres qui lui demandait 5.000 francs cependant que les agents de la sûreté étaient cachés derrière une tapisserie. M. Céra de Luna a déclaré que c'était à la suite de cette conversation que Serres l'avait conduit au Cherche-Midi et présenté au capitaine Marix. Celui-ci est alors intervenu. M. André lui donna lecture des interrogatoires et de la confrontation, puis il le met en présence de Serres et de M. Céra de Luna. Cette confrontation se déroula avec violence tout ce que l'on peut imaginer. Le capitaine Marix a déclaré qu'il connaissait Serres, qu'il le tutoyait même. Il a ajouté qu'il connaissait également M.

Céra de Luna, que celui-ci était bien venu le voir avec Serres à son cabinet du Cherche-Midi, et qu'il était possible qu'il lui ait parlé de la condamnation de la femme et de son désir de la voir obtenir sa grâce, mais que jamais il ne lui avait demandé d'intervenir pour obtenir cette faveur.

Je ne m'occupe pas de ces affaires-là, répondit le capitaine Marix et jamais je n'ai promis d'intervenir. C'est à ce moment que la confrontation devint très violente. M. Céra de Luna et Serres maintenaient leurs affirmations, le capitaine Marix leur donnant des démenti formels.

Au cours des différentes confrontations, les noms de parlementaires ont été jetés, noms que Serres faisait miroiter aux yeux des quémendeurs de faveurs ou de dispenses. Comme M. André manifestait l'intention de ne pas les insérer au procès-verbal, le capitaine Marix a soulevé un violent incident exigeant l'insertion. Devant l'insistance du capitaine, M. André dut s'incliner.

### LES INCIDENTS DE MÉRÜ

Beauvais, 22 mai. — M. J.-B. Platel, d'Endeville, secrétaire du syndicat des boutonnières, et l'un des meneurs de la grève de Méru, en fuite depuis le jour, où, dans un meeting, il avait injurié le préfet et le commandant de gendarmerie de l'Oise, s'est présenté aujourd'hui à l'audience correctionnelle du tribunal de Beauvais. Il a été immédiatement arrêté. On se souvient qu'il avait été condamné dernièrement, par défaut, à six mois de prison.

### Nouvelles Régionales

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Le médaille d'honneur des épaves, en argent, a été accordée aux pour Florin et Jérôme, indistriels à l'hôpital-hospice de Quercy, en récompense de leur dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'épidémie de

### INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Bulletin-Tourcoing, 22 mai 1909. Un tel que concerne la nouveauté en draperie, en peat, d'après les indications fournies par la clientèle et d'après les essais qui sont faits actuellement, il y a pour nous un point essentiel. Il est plus que probable que les fantasmes multicolores, qui ont été, depuis plusieurs années, d'une vogue presque exclusive, sont à la veille de disparaître des collections. La belle clientèle s'intéresse surtout aux grisaille. Le gris meringe est actuellement la nuance la plus en faveur, en gris foncé, avec petits effets en gris moyen ou gris clair, le ton général de ces draperies nouvelles restant toujours foncé.

Le second point concerne les dispositions. La rayure reste extrêmement en faveur. Dans les grisailles dont nous venons de parler, on fait beaucoup de rayures plus ou moins marquées en gris moyen sur fond gris foncé, ou en pékin gris clair et foncé. Mais la nouveauté consiste à produire des grisailles à effets qu'on peut qualifier de « persillés », c'est-à-dire des effets analogues au pied-de-poule. On suit que par un mélange de 2 et 2 sur batavia, ou par de petits cordillages et tramés analogues, on obtient des effets qui sont classés sous le nom d'armures factices et dont on a de tout temps fait un grand usage au articles pour pantalons. C'est ce genre de dessins qu'on met à contribution pour produire des grisailles à petits effets en deux tons. En variant l'ourdissage on le ton des fils, on produit dans le tissu de grands effets de carreaux ou de pékins.

Les bleus unis et façonnés, avec ou sans fils couleur, sont très demandés. Dans le commerce de laines, la situation reste bonne, quoique la semaine sous revue ait été plus calme que les précédentes. Il faut tenir compte des grosses affaires qui ont été traitées précédemment. Les prix restent fermes et à l'avantage des vendeurs. Les cours pratiqués à Londres et au terme de l'étranger sont fort élevés. La fabrication opère sur des quantités et annule les bénéfices. Les laines fines, L'Allemagne et l'Alsace s'intéressent particulièrement aux croisés mi-fines et communs. Les Montevides sont très demandés, mais ce genre de laines devient assez rare.

En blousons, les affaires sont assez suivies, mais le stock n'est pas très important. Le acheteur discute les prix, mais tout s'élève néanmoins, notamment pour Verviers et l'Allemagne. En défilés, bonne demande, mais affaires assez difficiles par suite des cours élevés. (Reproduction interdite).

### La Lettre de Mgr Delamaire au Ministre des Cultes

UN APPEL AUX PÈRES DE FAMILLE Un de nos lecteurs nous écrit : Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, Permettez à un de vos lecteurs l'insertion de quelques lignes suivantes, que lui inspire la lecture de la lettre adressée de Mgr Delamaire, à M. le ministre des Cultes. Certes, il appartenait bien au chef du diocèse de faire entendre une protestation publique sur l'application de la loi sur les congrégations, mais il n'est pas de son rôle de faire comprendre aux parents eux-mêmes, l'importance de leurs œuvres éphémères. A toutes les époques de l'histoire, et partout, les évêques, représentant après le pape, et en communion avec lui, les devoirs de la religion de Dieu, ont fait entendre leurs protestations, chaque fois que les pouvoirs publics ont voulu porter atteinte à ce qui est de droit. C'est à l'honneur de Mgr Delamaire d'avoir maintenu cette tradition, car son langage reflète le droit même, et fait justice des procédés haineux tant que ceux du persécuteur. C'est ce même évêque, à l'esprit large, au cœur d'apôtre, qui, dans son sermon, a dit : « Les décrets ne failliront pas à leurs devoirs; mais quelle force et quelle consolation pour eux s'ils pouvaient réunir les hommes de bonne volonté, sans distinction d'opinion, et de leur lutte contre les menées des sectes impopulaires. » Or, une nouvelle forme de persécution se prépare, et nous sommes convaincus que l'enseignement de la religion, mais aussi les droits les plus sacrés du père de famille : nous voulons parler du projet Doumergue, abouissant au monopole de l'Etat en matière d'enseignement. On sait que cela veut dire, pour les parents de famille, qui ont à cœur d'élever leurs enfants dans la religion de leurs pères, une occasion, ou mieux, un devoir impérieux de se grouper, de constituer un comité d'hommes dévoués à protéger énergiquement contre un pareil attentat à leur liberté la plus sacrée. Quel est donc le courage qui leverà le drapeau? Celui-là trouvera certainement, dans le sein de sa famille, des frères de famille, décidés de former une association solide. Veuillez recevoir, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes salutations sincères. Un père de famille.

### Le paiement des services religieux

Une lettre de M. le ministre des Cultes à M. Groussau M. le ministre des Cultes vient enfin de cesser de faire opposition au paiement du prix des services religieux à la charge des communes où des établissements de bienfaisance, qui avaient été créés en 1907, et mandatés avant la loi du 13 avril 1908.

C'est ce qui résulte d'une lettre adressée à M. Groussau, député, qui, depuis plus d'un an, n'a cessé de soutenir cette légitime réclamation. Tout en persistant à prétendre qu'en droit strict le refus des percepteurs-receveurs était fondé, M. le ministre des Cultes termine sa lettre à M. Groussau de la manière suivante :

Néanmoins, les quelques ministres du culte qui ont célébré les messes dont il s'agit, et dont les noms figurent sur les mandats qui ont été délivrés, ont eu de bonne foi, je ne verrais pas d'inconvénient, en ce qui me concerne, à ce que, par dérogation à la rigueur du droit, ils perçussent les modestes sommes réclamées par eux. Il appartiendra à M. le ministre des Finances

### BANQUE HENRI LEMAN MOUSCRON (Belgique) TOURNAI

Benque - Escompte - Change Fonds Publics - Coupons - Assurances Location de COFFRES-FORTS de toutes dimensions Garde de Valeurs à découvert

### SAVON DU CONGO

SAVON DU CONGO Victor Valentin 64911

### CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Aujourd'hui, 23 mai :

- 8 heures : Lever à 4 h. 25; coucher à 7 h. 41.
Lecture du Journal de 10 heures à 11 heures.
Assemblée de la Société de la Saint-Vincent, concours de gymnastique.
De 9 h. à 10 h. : Ecole de la rue Saint-Vincent, concours de gymnastique.
De 9 h. à 10 h. : Café Paroisse, exposition photographique.
A 10 h. 1/2 : Assemblée générale des Anciens élèves de l'école de la rue de l'Église, au Velodrome, se trouve au Café Paroisse.
De 11 h. à midi : Visite à l'Hôpital.
A midi : Angle des boulevard d'Armentières et de la République, concert public.
De 11 h. à midi : Café Lévy, assemblée des Vétérans des Armées de l'Est.
A 4 h. 1/2 : Parc Barbusse et Square Wihour, concert public.
A 6 h. 1/2 : Hippodrome-Théâtre.

### Les agressions nocturnes

Deux apaches mis en fuite à coups de revolver Un vieillard de 73 ans 1/2, M. Charles Fies, employé au service de la Compagnie du gaz, a été victime d'une lâche agression, au cours de la nuit de vendredi à samedi. Vers deux heures du matin, il sortait de son domicile, à l'estaminet du « Lion de Flandre », angle de la rue de Cartigny et de la rue de Roubaix, pour aller prendre les réverbères. Ayant franchi le pont de la Vigie, il rencontra deux individus, dont l'un lui demanda l'heure. M. Fies donna le renseignement, puis continua son chemin sans se laisser approcher; il avait remarqué que les noctambules n'étaient autres que des apaches.

Quand il revint quelques minutes après, pour se diriger vers l'heure, il retrouva les deux individus qui l'attendaient à l'entrée de la rue de Cartigny. A ce moment, l'un d'eux s'avança vers lui, et d'un violent coup de tête l'évoqua rouler sur le sol. Le vieillard parvint à se relever, en se cramponnant à son adversaire, qu'il maintint un moment, mais l'autre complice étant intervenu le roua de coups de poing et de pied en pleine figure. Irrasé de nouveau, M. Fies poussa des cris qui furent entendus par son voisin, M. J.-B. Decock, maître-pâtisier. Presqu'aussitôt la fenêtre de ce dernier s'ouvrit, et plusieurs coups de revolver mettaient en fuite les apaches vers la rue d'Oran, avant qu'ils n'eussent eu le temps de dévaliser leur victime. Le vieillard, ayant la figure ensanglantée, a été ramené chez lui par sa fille, Mme veuve Seynaeve, la cabaretière du « Lion de Flandre ».

Il portait plusieurs plaies contuses au menton, à l'arcade sourcilière gauche, et avait l'œil fortement tuméfié. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dubois, qui a dû suturer l'une des plaies; il est demeuré alité pendant toute la journée de samedi.

Interrogé par M. Prudhomme, le vieillard a pu donner un signalement assez vague de ses agresseurs, qui sont des jeunes gens de 18 à 20 ans.

### L'ACCIDENT DU VÉLODROME

La victime subit la brépanation On sait que le coureur Antony, de Douai, blessé grièvement le 17 mai dernier, a joui d'un repos stationnaire durant toute la journée de samedi. L'hémorragie par l'oreille gauche ayant cessé, M. le docteur Butruille, en vue d'éviter autant que possible les complications qui pourraient en résulter, a décidé de pratiquer l'opération du trépan. Fait, samedi, à six heures du soir, par MM. les docteurs Butruille, père et fils, elle a révélé un enfoncement du crâne, assez accentué. Le chirurgien de l'hôpital a retiré deux esquilles d'os qui comprimaient le cerveau, menaçant de déterminer des lésions mortelles. Dans la soirée, le blessé était toujours sans connaissance; sa situation pour inquiétante qu'elle demeure, n'est point toutefois désespérée.

### INDELICATESSES D'UN MACABINIER

Depuis quelque temps, le personnel de M. Piat-Agache, fabricant, rue Darbo, constatait la disparition de caisses ayant servi à l'emballage de matières textiles. Une active surveillance fut établie qui permit d'amener la découverte de l'auteur de ces vols.

M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement, à qui une plainte avait été remise, a ouvert une enquête et, samedi après-midi, il a mandaté en son bureau le personne incriminé, un magasinier Jules Hottecur, âgé de 32 ans, demeurant rue Volta.

Interrogé par M. Lâché, Jules Hottecur passa des aveux et déclara être de connivence avec un domestique d'une maison de commerce de Roubaix. Ce dernier sera entendu lundi. L'inculpé a reconnu avoir dérobé à son patron une quarantaine de caisses, pour un valeur de 100 francs environ. Le flagrant délit existant sur le magasinier a été laissé en liberté provisoire, mais il sera poursuivi pour vol.

### UNE REUNION DU GROUPE ESPÉRANTISTE DE ROUBAIX-TOURCOING.

Le groupe espérantiste de Roubaix-Tourcoing, a tenu, hier soir, sa réunion générale annuelle. L'ordre du jour comprenait d'abord l'élection de nouveaux membres du Comité, lequel a été composé comme suit : Président, M. Ch. Dorion ; vice-présidents : MM. Henri Deschamps et Maurice Du-

### GOTONS AMÉRICAINS

New-York, 22 mai. Cours de clôture

THÈME	New-York	New-Orléans
MAR.....1000	11.36	11.34
JUN.....1000	11.03	11.13
JUL.....1000	11.02	11.16
AUG.....1000	10.81	10.94
SEP.....1000	10.76	10.83
OCT.....1000	10.74	10.80
NOV.....1000	10.60	10.64
DÉC.....1000	10.73	10.84
JAN.....1000	10.76	10.81
FEB.....1000	10.76	10.81
MAR.....1000	10.76	10.81
AVR.....1000	10.76	10.81

# DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

### Après la Grève LES P. T. T.

AU SOUS-SECRETARIAT DES POSTES Paris, 22 mai. — Le sous-secrétaire d'Etat a reçu une délégation de l'association des chefs d'ateliers du service des installations téléphoniques de la région de Paris, qui l'a assuré de son entier dévouement. M. Simey a remercié les délégués.

### LES TROUBLES MARITIMES

Toulon, 22 mai. — La grève des inscrits a échoué. Aucun inscrit n'a débarqué.

### ARRAS

Découverte de lettres dans un fumier Un ouvrier a trouvé dans un dépôt de fumier, à la décharge publique, un certain nombre de lettres, non décortiquées, provenant de la poste et dont plusieurs contenaient des mandats-poste. On a obtenu de ce fait, M. Faivre, commissaire divisionnaire de la brigade mobile, a envoyé à Arras un commissaire et deux inspecteurs. Ces derniers, au cours de leur enquête, ont trouvé de nouvelles correspondances à la décharge publique. Les lettres trouvées sont datées de 17, 18 et 19 mai; mais l'enquête a révélé que les lettres pouvaient remonter au 1er mai.

Les lettres ont pu provenir pour savoir si l'on ne se trouve pas en présence d'un acte de sabotage venant au cours de la grève. Il n'est guère plausible, en effet, que ces lettres aient été jetées là par hasard.

### L'AMBASSADE MAROCAINE A MARBEILLE

Marbeille, 22 mai. — Les ambassadeurs maro-

### Après la Grève LES P. T. T.

AU SOUS-SECRETARIAT DES POSTES Paris, 22 mai. — Le sous-secrétaire d'Etat a reçu une délégation de l'association des chefs d'ateliers du service des installations téléphoniques de la région de Paris, qui l'a assuré de son entier dévouement. M. Simey a remercié les délégués.

### LES TROUBLES MARITIMES

Toulon, 22 mai. — La grève des inscrits a échoué. Aucun inscrit n'a débarqué.

### ARRAS

Découverte de lettres dans un fumier Un ouvrier a trouvé dans un dépôt de fumier, à la décharge publique, un certain nombre de lettres, non décortiquées, provenant de la poste et dont plusieurs contenaient des mandats-poste. On a obtenu de ce fait, M. Faivre, commissaire divisionnaire de la brigade mobile, a envoyé à Arras un commissaire et deux inspecteurs. Ces derniers, au cours de leur enquête, ont trouvé de nouvelles correspondances à la décharge publique. Les lettres trouvées sont datées de 17, 18 et 19 mai; mais l'enquête a révélé que les lettres pouvaient remonter au 1er mai.

Les lettres ont pu provenir pour savoir si l'on ne se trouve pas en présence d'un acte de sabotage venant au cours de la grève. Il n'est guère plausible, en effet, que ces lettres aient été jetées là par hasard.

### L'AMBASSADE MAROCAINE A MARBEILLE

Marbeille, 22 mai. — Les ambassadeurs maro-

### Après la Grève LES P. T. T.

AU SOUS-SECRETARIAT DES POSTES Paris, 22 mai. — Le sous-secrétaire d'Etat a reçu une délégation de l'association des chefs d'ateliers du service des installations téléphoniques de la région de Paris, qui l'a assuré de son entier dévouement. M. Simey a remercié les délégués.

### LES TROUBLES MARITIMES

Toulon, 22 mai. — La grève des inscrits a échoué. Aucun inscrit n'a débarqué.

### ARRAS

Découverte de lettres dans un fumier Un ouvrier a trouvé dans un dépôt de fumier, à la décharge publique, un certain nombre de lettres, non décortiquées, provenant de la poste et dont plusieurs contenaient des mandats-poste. On a obtenu de ce fait, M. Faivre, commissaire divisionnaire de la brigade mobile, a envoyé à